HISTOIRE DE CHERBOURG

DE 1354 A 1450.

PAR

MADELEINE D'AUTUME

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Origines de Cherbourg. Résumé de son histoire jusqu'en 1354. La situation politique en Cotentin au début de la guerre de Cent ans.

PREMIERE PARTIE HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

DOMINATION NAVARRAISE (1354-1378).

Le 22 février 1354, par le traité de Mantes, Cherbourg est cédé à Charles II, roi de Navarre, et va subir le contre-coup des intrigues politiques de ce prince. Charles le Mauvais y débarque au mois d'août 1355 et y reçoit les ambassadeurs du roi de

France. Les négociations aboutissent au traité de Valognes (10 septembre 1355); l'une des clauses oblige Cherbourg à recevoir une garnison française.

Après l'emprisonnement de Charles II, Philippe de Navarre, son frère, et Geoffroy d'Harcourt se retirent à Cherbourg où ils attendent l'arrivée du duc de Lancastre. Remis en liberté, Charles le Mauvais vient à Cherbourg où il séjourne en 1361, de juillet à octobre; il ordonne la construction d'une nouvelle enceinte.

La guerre franco-navarraise recommence en 1364 et le captal de Buch débarque à Cherbourg. Après la défaite des armes navarraises, les garnisons de Valognes et d'Acquigny se retirent à Cherbourg ainsi que Louis de Navarre.

En Cotentin, Bretons, Français, Navarrais se livrent à des escarmouches continuelles et la garnison de Cherbourg est perpétuellement sous les armes. Les gens des Grandes Compagnies de Château-Gontier essaient de s'emparer de la ville en 1368. Les Anglais, établis à Saint-Sauveur-le-Vicomte, ravagent le pays qui est obligé, pour obtenir la paix, de leur payer une rançon annuelle.

Au moment de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, la possession de Cherbourg a mis Charles le Mauvais dans une situation très avantageuse. Il vient s'y installer le 13 juillet 1369 et y demeure jusqu'en juillet 1371; de là, il entretient des négociations suivies avec Edouard III et Charles V qui lui envoient ambassades sur ambassades. Au mois d'août 1370, il se décide à passer en Angleterre et, pendant son voyage, les comtes de Warwick et de Suffolk viennent demeurer en otages à Cherbourg.

Pendant les séjours du roi de Navarre, Cherbourg fait figure de capitale. En son absence, son conseiller Guillaume de Tresmons, abbé de Cherbourg, dont le rôle politique est considérable, veille à l'administration du Cotentin. Depuis 1371, Robert Porte, évêque d'Avranches, et Ferrando d'Ayenz sont gouverneurs des terres du roi de Navarre en Normandie.

CHAPITRE II

le siège de 1378.

Au mois de mars 1378, la découverte des menées de Charles II détermine le roi de France à s'emparer des places fortes navarraises en Normandie, qui se rendent successivement et dont les garnisons se réfugient à Cherbourg. Impuissant à se défendre, Charles le Mauvais cède Cherbourg pour trois ans au roi d'Angleterre, en échange de 25.000 francs d'or et d'un secours militaire. La cession de la ville se fait le 27 juin 1378.

A la fin de juillet, Duguesclin se présente devant la place mais la trouve trop bien défendue; les Français doivent se contenter de la bloquer. Ils prennent position à Valognes, cependant que la flotte de Jean de Vienne croise devant Cherbourg. D'énormes préparatifs de siège sont faits en Normandie et Charles V décide que l'attaque de la place commencera le 11 novembre.

Olivier Duguesclin est fait prisonnier au début des opérations. La flotte de Jean d'Arundel a réussi, au début de novembre, à ravitailler la place qui résiste à toutes les attaques. Charles de Navarre, fils aîné de Charles II, et Jean le Mercier viennent rejoindre le connétable. Mais les Français sont obligés de lever le siège et Charles V établit une « frontière de gens d'armes » sur le clos du Cotentin.

En février 1379, John Harliston, nommé capitaine

de Cherbourg, y amène de nouvelles troupes. De son côté, Guillaume des Bordes, capitaine de Montebourg, renforce sa situation. Une rencontre a lieu entre les deux garnisons. Le 4 juillet 1379, Guillaume des Bordes est fait prisonnier et le désastre des Français les oblige à abandonner Montebourg.

CHAPITRE III

LA PREMIÈRE OCCUPATION ANGLAISE (1378-1394).

Charles V fait offrir au roi d'Angleterre le comté d'Angoulême en échange de Cherbourg, mais ces négociations n'aboutissent pas. Charles prend des mesures de rigueur contre les habitants demeurés à Cherbourg sous la domination anglaise. Les tentatives du roi de Navarre pour se faire rendre la ville, au bout des trois ans convenus, n'ont pas plus de succès. Les sorties de la garnison de Cherbourg contre les Français qui tiennent frontière à Carentan ruinent le Cotentin.

La trêve est proclamée à Cherbourg le 8 juillet 1388. Les négociations relatives à la restitution de cette place reprennent alors entre Richard II, roi d'Angleterre, et les héritiers de Charles le Mauvais. Le 26 juin 1393, Richard s'engage à rendre la ville au roi de Navarre à la Saint-Michel suivante, moyennant 25.000 francs d'or. Une aide de 30.000 francs d'or est levée en Normandie au mois de décembre pour payer les frais de la délivrance de Cherbourg que les Anglais abandonnent en janvier 1394.

CHAPITRE IV

LES ÉVÈNEMENTS DE 1394 A 1418.

Les courses des Anglais sur la côte de Cherbourg

font comprendre au roi de France l'intérêt qu'il y a pour lui à occuper la ville. Des négociations sont entreprises à ce sujet avec Charles III de Navarre qui, le 9 juin 1404, consent à vendre Cherbourg au roi de France, pour 200.000 livres.

Le comte de Tancarville va en prendre possession et y établit le sire de Torcy comme capitaine. En 1410, le duc de Bourgogne se fait donner la capitainerie de Cherbourg par Charles VI; on l'accuse de vouloir vendre la place à l'Angleterre. Tentative des Anglais sur Cherbourg en 1412.

En 1413, la ville est revenue aux mains du roi de France qui y nomme de nouveau le sire de Torcy comme capitaine.

La guerre avec l'Angleterre reprend en 1415; en 1417, le roi d'Angleterre entreprend la conquête de la Normandie. Cherbourg, assiégé au début d'avril 1418 par le duc de Gloucester, vaillamment défendu par Jean Piquet, capitule le 22 août et ouvre ses portes le 29 septembre. Conditions de la capitulation.

CHAPITRE V

LA DOMINATION ANGLAISE (1418-1450).

Le gouvernement anglais prend des mesures d'ordre à Cherbourg. La garnison de la ville participe à différentes expéditions. En 1427, la flotte malouine assiège Cherbourg. En 1429, un nommé Philippot Lecat tente de livrer la ville aux Français.

La mauvaise administration des lieutenants de Wautier de Hungerford, capitaine de Cherbourg, décide le duc de Bedford à prendre la capitainerie en mains propres. Le sire de Scales, sénéchal de Normandie, puis les ducs d'York et de Somerset lui succèdent. En 1436, les Français projettent une attaque de Cherbourg. Le comte de Dorset y débarque en 1440; le duc de Somerset, en 1443. Enfin la conclusion de la trêve de Tours, en 1444, rend à la ville quelque tranquillité.

Les hostilités reprennent en 1449. Expédition de Charles VII en Normandie. Vers le milieu de mars 1450, Thomas Kyriel débarque à Cherbourg, s'empare de Valognes; mais il est complètement battu à Formigny.

Les dernières places de Normandie capitulent devant l'armée française et leurs garnisons se réfugient à Cherbourg. Le connétable de Richemond entreprend le siège de la ville au début de juillet. Jacques Cœur offre 20.000 écus d'or au capitaine Thomas Gower, pour la reddition de la place. Ses conditions sont acceptées et Cherbourg capitule le 12 août.

SECONDE PARTIE ORGANISATION

CHAPITRE PREMIER

ADMINISTRATION. JUSTICE.

Les guerres des XIVe et XVe siècles amènent la complète décadence de Cherbourg, dont le commerce est ruiné et les faubourgs détruits. Cependant la ville souffre moins que la campagne et un certain nombre de faits prouvent que ses habitants ont accepté assez facilement les changements de domination.

C'est qu'au fond leur situation restait sensiblement la même sous tous les régimes. Il est difficile d'établir quelle était l'organisation municipale de Cherbourg. Le soin de veiller aux affaires de la communauté était confié, semble-t-il, à un certain nombre de bourgeois notables. Mais il n'y a pas d'administration régulièrement organisée avant la fin du XV^e siècle.

Par ailleurs, Cherbourg, siège de la sergenterie de Tollevast, dépend du vicomte de Valognes et du bailli de Cotentin. En 1419, le roi d'Angleterre transfère à Cherbourg le siège de la vicomté. Le vicomte et ses lieutenants, le garde du scel des obligations et les autres officiers royaux : avocat, substitut, procureur du roi, viennent alors s'y établir jusqu'en 1425.

L'administration de la forêt de Brix est confiée, pour une part, au verdier de Cherbourg sous la direction du maître des Eaux-et-Forêts. Un office de louvetier est créé dans la verderie de Cherbourg, en 1422.

Les habitants de Cherbourg sont jugés aux assises tenues à Valognes par le lieutenant du bailli. Dans les cas exceptionnels, c'est celui-ci qui se rend à Cherbourg avec ses assesseurs. Les procès de moindre importance sont jugés aux plaids de sergenterie tenus à Cherbourg.

L'abbaye du Vœu, dont la seigneurie s'étend sur Cherbourg et 77 autres paroisses du Cotentin, possède également sur la ville un droit de haute justice. Elle y a son bailli, son vicomte, ses sergents d'épée, ses assises et ses plaids. Elle jouit d'un certain nombre de privilèges dans la forêt de Brix. L'exercice de ces droits amène des conflits perpétuels entre les officiers royaux et les religieux de l'abbaye.

CHAPITRE II

IMPÔTS ET REVENUS DU DOMAINE.

Charles le Mauvais lève en permanence à Cherbourg une imposition de 16 deniers par livre sur les marchandises vendues, le treizième des vins et le quint du sel; il y a également un droit d'octroi ou passe-porte sur les vins et les blés entrant et sortant du port. La perception en est confiée à un receveur.

De 1378 à 1394, le seul impôt perçu à Cherbourg est une taxe de trois francs mise sur chaque tonne de vin entrant dans le port.

De 1418 à 1450, les habitants de Cherbourg paient le quatrième sur les boissons; le vicomte de Valognes en est receveur. Des aides sont fréquemment levées par le roi de Navarre dans ses domaines. Il établit pour Cherbourg un receveur spécial. Emprunts du roi de Navarre aux habitants de Cherbourg. Le gouvernement anglais se fait octroyer des subsides par l'assemblée des Trois Etats de Normandie, où l'abbaye du Vœu et les habitants de Cherbourg sont représentés par procureur. Assiette et perception sont faites par le vicomte de Valognes.

Il n'y a pas d'octroi à Cherbourg et la ville ne semble pas avoir eu de finances autonomes avant la fin du XV^e siècle.

Le domaine royal à Cherbourg comporte les fermes de la prévôté et du tabellionnage, un moulin fieffé aux religieux du Vœu, des maisons tenues à rente, d'autres payant un cens ou gablage. Les droits d'épaves et les amendes constituent des profits casuels.

L'abbaye du Vœu perçoit à Cherbourg un droit de fouage. Les revenus de son domaine y sont beaucoup plus importants que ceux du roi, mais la perception en est continuellement entravée par les officiers royaux.

CHAPITRE III

ORGANISATION MILITAIRE.

A l'intérieur de Cherbourg, le château, solidement retranché et muni de tout ce qui est nécessaire à la vie, constitue une véritable ville. Le commandement en est confié à un capitaine (parfois deux) nommé par le roi. Ses attributions, au moins sous la domination anglaise, sont minutieusement fixées. Quand le capitaine est un haut personnage, il se fait remplacer par un lieutenant, qui jouit, par délégation, des mêmes pouvoirs.

On trouve parfois un connétable, dont les attributions sont d'autant plus difficiles à définir qu'elles semblent avoir varié suivant les époques.

Un contrôleur des gens d'armes passe en revue, à des dates déterminées, les hommes de la garnison, dont le nombre est excessivement variable.

Soldes. Irrégularité des paiements. Le ravitaillement est assuré, sous le roi de Navarre, par le garde des garnisons; de 1378 à 1384, par le vitalier; par le vicomte de Valognes, sous la domination anglaise.

L'artillerie et les munitions dont Cherbourg est abondamment pourvu achèvent d'en faire la plus forte place de Normandie.

PIECES JUSTIFICATIVES

LISTE DES CAPITAINES

CARTES

